



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 16685

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les propositions exprimées par l'association Vie libre – section de Metz concernant l'alcoolisme. Rappelant que l'alcool provoque environ 45 000 décès par an, cette association demande que la lutte contre l'alcoolisme devienne une grande cause nationale, et que, dans le cadre d'une journée annuelle de lutte contre l'alcoolisme, soit lancées de vastes campagnes de sensibilisation. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La lutte contre le risque « alcool » est un enjeu majeur de santé publique. Responsable de 45 000 décès par an en France, l'abus d'alcool est la deuxième cause de mortalité évitable. C'est pourquoi une politique d'envergure en particulier en direction des jeunes a été lancée, notamment dans le cadre du plan santé des jeunes. Des mesures importantes en matière de réglementation de l'offre d'alcool devraient être intégrées dans le projet de loi « Patients, Santé, Territoires » qui devrait être présenté prochainement au Parlement. Ces mesures devraient concerner notamment la simplification et la clarification de l'interdiction de vente aux mineurs, l'interdiction de vente d'alcool dans les stations services ou de la vente au forfait dite « open bar »... La lutte contre le risque « alcool » est donc une priorité de santé publique déjà intégrée au travail gouvernemental. L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) développe régulièrement des campagnes fortes sur ce thème. La proposition d'une journée annuelle de lutte contre l'alcoolisme est intéressante. Elle doit cependant être expertisée, en particulier dans un contexte de multiplication de ce type de journées thématiques, qui en amenuise la portée et peut créer une réaction de désintérêt de la part du grand public.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16685

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1126

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6819